



# CENTRE de TENNIS de la VEYRE

## Règlement Saison été

### 1. Réservation des courts

#### 1.1 Heures d'ouverture

Les courts sont ouverts de

- 7 heures à 22 heures du lundi au vendredi et de
- 8 heures à 20 heures le samedi et dimanche ainsi que les jours fériés.

#### 1.2 Durée du jeu

Simples: 1 heure

Doubles: 2 heures

En cas de mauvais temps, la période de jeu d'une partie double dans la halle est réduite à **1 heure**.

Les joueurs ont l'obligation de broser les courts cinq minutes avant la fin de leur partie.

#### 1.3 Code d'accès de membre

Dès le paiement de la cotisation annuelle, chaque membre voit son identifiant et son mot de passe activé. Les nouveaux membres reçoivent un identifiant et un mot de passe. Ils doivent fournir au club une photographie récente.

#### 1.4 Restrictions pour les écoliers

Les écoliers n'ont pas le droit de jouer après 18 heures sauf s'ils jouent avec un adulte. Toutefois, si 2 courts au moins sont libres 10 minutes avant le début d'une période de jeu, les écoliers peuvent réserver un court. Les juniors sont priés par mesure de « fairplay » de ne pas réserver de courts les périodes avant ou après leurs entraînements.

#### 1.5 Utilisation des courts

- La réservation des courts se fait sur le tableau de réservation via l'écran à disposition dans le hall d'entrée ou via le site Internet [www.cvtennis.ch](http://www.cvtennis.ch) avec son identifiant et son mot de passe.
- La réservation se fait sans laisser d'intervalle avec la réservation précédente. Ceci n'est pas valable pour les courts réservés avec les codes "professeurs" ou autres, telles que "entraînement", "compétition", "entretien".
- La réservation peut être faite au maximum une heure avant la période de jeu, à l'exception des courts 12, 13, 14 et 15 qui peuvent être réservés une semaine à l'avance.
- Les réservations doivent correspondre aux joueurs présents sur le court.
- Avant de réserver à nouveau un court, les joueurs doivent attendre au moins 2 heures après la fin de leur première période de jeu.



## CENTRE de TENNIS de la VEYRE

- S'il n'y a pas de réservation après leur période de jeu, les joueurs peuvent continuer de jouer sans faire une nouvelle réservation.

### 1.6 Locations

Les courts peuvent être loués du lundi au vendredi de 7 heures à 16 heures (fin de la partie de la période de jeu) selon le tarif en vigueur. Les week-ends et jours fériés, des locations peuvent être accordées selon la disponibilité des courts.

Les quatre courts (12,13,14 et 15) seront aussi ouverts à la location aux non-membres 24 heures à l'avance pour les heures non réservées à ce moment-là.

Les locations sont payées avant de commencer la partie.

### 1.7 Invités

Il s'agit des personnes qui profitent des deux invitations gratuites dont dispose chaque membre.

Les invités sont admis aux mêmes horaires que les membres.

### 1.8 Professeurs

Les professeurs donnent leurs leçons en réservant un court au moyen du code « professeur » y compris leur nom, selon le plan défini par le Directeur du Centre.

## 2. Occupation des courts

### 2.1 Tenue

Pour des raisons de respect envers les autres, les membres doivent jouer dans une tenue correcte et acceptable. La tenue de tennis est obligatoire.

### 2.2 Interdictions

Il est interdit de jouer à torse nu, avec des pantoufles autres que celles de tennis au pouvant, par leur profil trop prononcé, endommager les courts.

Il est également interdit de jouer avec les mêmes pantoufles dans la halle et sur la terre battue.

Il est interdit de nettoyer ses chaussures dans les vestiaires. Des brosses humides sont à disposition pour le faire au bas des escaliers extérieurs.

Il est interdit de garder ses chaussures aux pieds dans les vestiaires. Elles doivent être déposées dans les casiers prévus à cet effet à l'entrée des vestiaires.

## 3. Entretien des courts

Le Directeur du Centre, le responsable de l'entretien ou un membre du Comité sont seuls habilités à décider de la praticabilité des courts.



## CENTRE de TENNIS de la VEYRE

Le responsable de l'entretien réserve les temps d'entretien de base au moyen du code ad hoc "entretien".

### **4. Sanctions**

En cas de non-observation de ce règlement, le Comité peut appliquer les sanctions qui sont prévues dans l'Art. 46 des Statuts, notamment:

- retrait temporaire de l'autorisation de jouer;
- facturation des dommages causés, etc.

### **5. Directives générales**

- Les chiens sont interdits sur la surface de jeu. Ils doivent être tenus en laisse et sont tolérés dans l'enceinte du Club pour autant qu'ils ne causent aucune nuisance.
- Pour des raisons de sécurité, les enfants en bas âge ne sont pas admis à l'intérieur des courts, ni aux abords du mur d'entraînement.
- La Direction du Club et les membres du Comité ne sont pas responsables des objets ou valeurs laissés dans l'enceinte du Centre de Tennis.
- Afin de garder les installations propres, les membres et visiteurs sont tenus de déposer les papiers, cigarettes, etc., dans les récipients prévus à cet effet.
- Toutes les réclamations ou propositions sont à adresser, par écrit, au Comité ou au Président du Club.

Le Comité se réserve le droit de modifier le présent règlement.

Août 2023

***Le Comité***